



République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE

ET DES FINANCES

DIRECTION DE LA COOPERATION

ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Suivi de la politique économique et sociale 2011-2015

Projet de Termes de Référence pour la revue 2012

Version du 24 mai 2012

1. Contexte

Le Sénégal a élaboré, dans une démarche consensuelle pour la période quinquennale 2011-2015, un Document de Politique Economique et Sociale (DPES) qui constitue le nouveau cadre de référence en matière d'intervention pour tous les acteurs au développement. La nouvelle Stratégie s'inscrit dans une vision à long terme et vise au-delà de la consolidation des efforts de réduction de la pauvreté, à asseoir les conditions d'une émergence économique et accélérer l'atteinte des OMD d'ici à 2015.

Inscrite comme un principe de base de la gestion axée sur les résultats (GAR) dans le cadre la formulation du DPES, la revue conjointe a été instruite pour rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie. En effet, si l'élaboration des politiques et stratégies est importante, leur mise en œuvre, leur suivi et évaluation constituent les étapes les plus importantes dans l'atteinte des objectifs de développement.

C'est pourquoi, le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui des partenaires au développement, a élaboré des scénarios de croissance économique en se fondant sur l'identification d'une matrice d'actions prioritaires dont la mise en œuvre correcte devrait aboutir à atteindre les objectifs déclinés dans le DPES, notamment en termes de croissance économique et d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Pour ce faire, dans le cadre de la préparation de la revue 2012 du *Document de Politique Economique et Sociale (DPES 2011-2015)*, il a été mis en place un **Comité de suivi du Plan d'Actions Prioritaires du DPES présidé par la DCEF**. Ce comité a pour mission à analyser la programmation et l'exécution financière des projets et programmes sectoriels conformément au PAP du DPES au cours de l'année 2011.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'organisation de l'atelier de partage avec les départements ministériels sur l'exécution physique et financière de l'année 2011 des projets et programmes d'investissements publics.

2. Objectifs de l'Atelier

L'objectif principal de l'atelier est de permettre la capitalisation et l'intégration des dernières contributions en vue d'aboutir à la production du rapport. Il s'agira, en rapport avec les départements ministériels, d'analyser la programmation et l'exécution financière des projets et programmes sectoriels de l'année 2011.

A cet effet, les tâches suivantes seront exécutées :

- valider les drafts proposés par le comité en y intégrant les observations formulées
- Compléter les données financières en vue d'analyser le niveau de mobilisation et d'exécution des ressources ;
- analyser les facteurs positifs et les contraintes ayant influencé la programmation et l'exécution des dépenses publiques;

- formuler des recommandations pour l'amélioration de la programmation du PAP/DPES dans les projets de Loi de Finances et de manière générale dans l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques ;
- Dégager des mesures prioritaires à prendre pour résoudre les problèmes identifiés.

3. Méthodologie et déroulement

En termes méthodologique, les inputs primaires seront le BCI de 2011, l'exécution du budget d'investissement (Cf. SIGFIP), le CDMT et le PAP/DPES. Ces données seront croisées avec celles des ministères sectoriels (Rapports de revue sectorielle ou contributions spécifiques) afin d'arrêter la situation réelle des dépenses publiques.

L'atelier de travail est prévu pour le jeudi 31 mai 2012 dans un hôtel de place à partir de 9H00. Il regroupera près de **60 participants** constitués de représentants du Ministère de l'Economie et des Finances et de ceux des départements sectoriels et d'autres institutions en charge de l'exécution des projets et programmes d'investissement publics.

4. Produit attendu

Au terme du séminaire, il devra être livré un rapport de contribution qui doit contenir, entre autres, les éléments suivants :

- la validation des informations financières fournies par les sectoriels ;
- l'analyse et l'évaluation de la programmation et de l'exécution financière des projets et programmes déclinés dans le DPES selon les acteurs au développement (Ex : Etat et PTF) ;
- la mise à jour du Programme d'Actions Prioritaires pour l'année 2012;
- l'élaboration d'une matrice de recommandations pour une meilleure prise en compte des priorités du DPES dans la programmation et l'exécution des dépenses publiques.